

COMMUNE DE LEZARDRIEUX (22 740)

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 JUIN 2025 À 18 HEURES

PROCES VERBAL

Présents : M. PARANTHOËN Henri, Mme LE BRIAND Fabienne, M. MENOU Laurent, Mme HERVO Claudine, M. GUILLOU Loïc, M. JUMEL Yoann, Mme CHEREL Jeanne, Mme GUILLOU Catherine, Mme CONAN Amélie (18h08), Mme BLONDEL Christine

Représentés : Mme LE COQ Annyvonne par procuration à M. PARANTHOËN Henri, M. ANDRE Yanick par procuration à Mme LE BRIAND Fabienne

Absent :

Secrétaire de séance : Mme CHEREL Jeanne

Date d'envoi de la Convocation : 16 juin 2025

M. le Maire a procédé à l'appel des membres du conseil municipal. Le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Désignation du secrétaire de séance
- 2- Approbation du caractère urgent de la séance
- 3- Travaux Place du centre : signature convention d'occupation du domaine public routier départemental
- 4- Travaux Place du centre : convention de travaux sur mandats pour la prise en charge par le Département de la couche de roulement sur la RD 20
- 5- Travaux Place du centre : demande de subvention au titre des amendes de police
- 6- Informations
- 7- Questions diverses

1.DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire propose aux membres du conseil municipal de désigner Madame CHEREL Jeanne secrétaire de séance.

2. 2025-06-74 APPROBATION DU CARACTERE URGENT DE LA SEANCE

M. le Maire rappelle que l'article L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que dans les communes de moins de 3 500 habitants, le délai de convocation du Conseil Municipal est fixé à trois jours francs au moins avant le jour de la réunion.

18h08 : Madame Amélie CONAN rejoint l'assemblée.

En cas d'urgence, le délai peut toutefois être abrégé par le Maire sans pouvoir être toutefois inférieur à un jour franc.

Le Maire doit rendre compte dès l'ouverture de la séance au Conseil Municipal, qui se prononce sur l'urgence et peut décider le renvoi de la discussion, pour tout ou partie, à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.

En application desdites dispositions, une convocation du Conseil Municipal en urgence a été envoyée en date du 16 juin 2025, soit deux jours francs avant la séance extraordinaire du 19 juin 2025.

M. le Maire explique que l'urgence de cette réunion tient au délai de dépôt de la demande d'amendes de police auprès du Département, pour un montant de 30 000 €, ainsi que la demande de prise en charge du coût de la couche de roulement sur la RD20, dans le cadre des travaux d'aménagement du Bourg prévus en septembre 2025.

Le 16 juin 2025, le Département a rappelé que les dossiers devaient être déposés avant la fin du mois de juin.

CONSIDERANT l'urgence du vote des délibérations suivantes,
Vu l'article L.2121-11 du CGCT,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- ✓ **De valider le caractère urgent de la séance**

3. 2025-06-76 : TRAVAUX PLACE DU CENTRE : SIGNATURE DE LA CONVENTION DE TRAVAUX SUR MANDAT POUR LA PRISE EN CHARGE PAR LE DEPARTEMENT DE LA COUCHE DE ROULEMENT SUR LA RD20

M. le Maire rappelle que la première phase de la tranche ferme de l'opération d'aménagement du Bourg a débuté le 03 mars 2025, et s'est terminée le 30 mai 2025.

La deuxième phase, concernant la place du Centre, se déroulera à compter du 15 septembre 2025.

Une partie des travaux sera réalisée sur la RD20, propriété du Département.

M. le Maire informe le conseil municipal que le Département prend en charge 80% des travaux de voirie sur la RD20, à savoir la couche de roulement, pour un montant estimatif de 47 000 €.

Une convention de travaux sur mandat doit alors être signée avec le Département.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- ✓ **D'autoriser Mr le Maire à signer la convention de travaux sur mandat, et tout document relatif à cette convention.**

4. 2025-06-75 : TRAVAUX PLACE DU CENTRE : SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER DEPARTEMENTAL

M. le Maire rappelle que les travaux d'aménagement du Bourg, place du Centre, se dérouleront à compter du 15 septembre 2025.

Une partie des travaux sera réalisée sur la RD20, propriété du Département.

Il convient par conséquent de signer une convention autorisant la Commune à effectuer des travaux sur le domaine public départemental.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- ✓ **D'autoriser Mr le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public départemental, et tout document relatif à cette autorisation.**

5. 2025-06-77 : TRAVAUX PLACE DU CENTRE : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

M. le Maire informe le conseil que les amendes de police peuvent être versées à la Commune, sous forme de subvention du Département, pour un montant maximal de 30 000 € correspondant à 30% maximum du coût de l'opération de travaux.

Le Département a informé la Commune qu'une subvention de 30 000 € pouvait lui être allouée.

M. le Maire rappelle que le coût des travaux s'élève à un montant de 1 507 678 € HT.

Vu les articles R. 2334-10 et R. 2334-11 du Code Général des Collectivités Territoriales régissant le partage des amendes de police,

Vu la délibération du conseil municipal du 16 janvier 2025 attribuant le marché à l'entreprise Colas pour un montant de 1.507.678 € HT,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- ✓ **D'autoriser Mr le Maire à solliciter auprès du Département une subvention de 30 000 € au titre des amendes de police,**
- ✓ **De valider le plan de financement présenté ci-dessus,**
- ✓ **D'autoriser Mr le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.**

6. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une manifestation de cyclistes aura lieu dimanche 22 juin, à propos de la mise en place d'une passerelle pour les vélos et les piétons au niveau du Pont.

Il rappelle avoir écrit un courrier au Président du Département en ce sens, le 16 février 2024, et affirme n'avoir pas reçu de réponse.

18h42 : la séance est levée.

La Secrétaire de séance,
Jeanne CHEREL



Le Maire,
Henri PARANTHOËN

